

AFFAIRE N° 15

O B J E T : Construction de 2 Classes à l'Ecole des Tamarins.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 16 janvier 1983, le Préfet m'informait que la réalisation de 2 Classes au groupe Scolaire des Tamarins était susceptible de bénéficier du concours financier de l'Etat au titre de la programmation 1984.

Ces 2 Classes présentant un caractère d'urgence pour la bonne scolarisation de ce secteur, la Municipalité envisage de commander 2 Salles préfabriquées à l'entreprise S.B.T.P.C.

Ces travaux dont le coût est estimé à 400 000 Francs pourront être financés de la façon suivante :

- Subvention Education Nationale 121 000 F
- Participation Communale 279 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

- de m'autoriser à solliciter la subvention du Ministère de l'Education Nationale
- de m'autoriser à passer un marché avec l'entreprise S.B.T.P.C.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Travaux Publics : favorable. La commission demande que la réalisation de l'étanchéité soit particulièrement contrôlée.
- E.C.T.L. : favorable. Confirme son avis donné lors de la visite en novembre 83.
- Finances : favorable

ADOpte A L'UNANIMITE

Reçu à la Réfecture
le 12/03/1984